

Projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue à la salle du conseil, 10, rue Louis-Charles-Panet,
le mercredi 29 mars 2023 à 19 h 30.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2023 VISANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**
- 03- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Prenez note que cette version d'ordre du jour est préliminaire et provisoire.
L'ordre du jour doit être approuvé par le conseil municipal en séance
et l'ordre du jour est susceptible d'être modifié.
(Version 21 mars 2023)**